

## Communiqué de presse commun

13 décembre 2011

### **La Commission de régulation de l'énergie (CRE) et la Commission de régulation de l'électricité et du gaz (CREG) saluent le lancement par Fluxys et GRTgaz de l'appel au marché pour le développement d'une nouvelle interconnexion de transport de gaz entre la France et la Belgique à Veurne**

Les régulateurs de l'énergie français (CRE) et belge (CREG) saluent le lancement de la phase engageante de l'appel au marché (open season) pour la construction d'une nouvelle interconnexion gazière entre la France et la Belgique, à Veurne, qui serait opérationnelle à partir du 1<sup>er</sup> novembre 2015.

Les deux gestionnaires de réseaux de transport belge, Fluxys, et français, GRTgaz lancent aujourd'hui conjointement cet appel au marché. Les résultats, attendus pour le 31 mars 2012, devront démontrer l'existence d'une demande suffisante de capacités de transport de gaz de la part des acteurs de marché pour valider la création de la nouvelle interconnexion.

La CRE et la CREG soulignent l'importance de ce projet innovant. La nouvelle interconnexion transfrontalière permettra, pour la première fois, de transporter physiquement du gaz non odorisé de la France vers la Belgique. Cette nouvelle interconnexion offrira des capacités de transport de gaz depuis le terminal méthanier de Dunkerque et la plateforme de marché française PEG Nord vers la Belgique, et de la Belgique vers d'autres marchés du Nord-Ouest de l'Europe. Elle pourra acheminer au maximum jusqu'à 8 milliards de mètres cubes de gaz par an vers la Belgique. Si la demande de marché le permet, cette capacité pourra aller jusqu'à 12 milliards de mètres cubes par an.

Cette nouvelle interconnexion contribuera à la fluidité du transport du gaz et à la diversification des sources et la sécurisation des approvisionnements de la France et de la Belgique. Ce projet répond d'ailleurs aux objectifs européens d'intégration des marchés, de coopération régionale et de sécurité d'approvisionnement.

Ces nouvelles capacités de transport du gaz seront développées dans un cadre régulé et de manière concertée afin de garantir un accès transparent et non discriminatoire à l'ensemble des acteurs de marché. Le déroulement de l'open season sera conforme aux guides de bonnes pratiques sur les appels au marché publié par le groupe des régulateurs européens pour l'électricité et le gaz (ERGEG) ([Guidelines for Good Practice on Open Seasons Procedures](#)).

---

#### **CRE**

Installée le 24 mars 2000, la Commission de régulation de l'énergie (CRE) est une autorité administrative indépendante. Elle concourt, au bénéfice des consommateurs finals, au bon fonctionnement des marchés de l'électricité et du gaz naturel. Elle veille à l'absence de toute discrimination, subvention croisée ou entrave à la concurrence.

Contact presse : Anne MONTEIL- tél : 33 (0)1.44.50.41.77- mail : [anne.monteil@cre.fr](mailto:anne.monteil@cre.fr)

#### **CREG**

La CREG est le régulateur fédéral des marchés de l'électricité et du gaz naturel en Belgique. Outre sa mission de conseil auprès des autorités publiques, la CREG est notamment chargée de surveiller la transparence et la concurrence sur les marchés d'électricité et du gaz, de veiller à ce que la situation des marchés vise l'intérêt général et cadre avec la politique énergétique globale, ainsi que de veiller aux intérêts essentiels du consommateur.

Contact presse : Laurent JACQUET – tél : 32 (0)2 289 76 90 – mail : [info@creg.be](mailto:info@creg.be)